Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260416-DE3CM160426-DE

REDENE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16.04.2026

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 19
Représentés : 23
Date convocation : 03.04.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, jeudi 16 avril 2026, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, FIAMMINGO Jean-Luc, HARRAULT Stéphanie, BOUGUENNEC Yannick, BUQUEN Muriel, GEORGEL Bruno, MAYADOUX Denis, LABBE Sylvie, ULVE Marielle, MAGUER Alain, ULVE Christophe, NAYARADOU Nadine, LE TALLEC Thomas, FLESCH Laurie, HUARD Romain, JAVAUDIN Nancy, PORTIER Laurent, MARISCAL Lionel, STANGUENNEC Viviane

ABSENTS EXCUSES : SILVESTRE Benoit, TURPIN Gwenn, CABON Vanessa, MARSCHAL-PATUREAUX Corinne

REPRESENTÉS : TURPIN Gwenn a donné pouvoir à MAGUER Alain,
CABON Vanessa a donné pouvoir à LABBE Sylvie,
MARSCHAL-PATUREAUX Corinne a donné pouvoir à PORTIER Laurent,
SILVESTRE Benoit a donné pouvoir à MAYADOUX Denis,

SECRETAIRE DE SEANCE : MAYADOUX Denis

3. Finances : Budget Commune - affectation des résultats du compte financier unique 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5,
Vu la délibération n°2 du 16 avril 2026 adoptant le compte financier unique 2025,
Vu l'avis de la Commission Ressources, Finances, Gestion du patrimoine et Vie économique réunie le 09 avril 2026,

Considérant que le compte financier unique présente les résultats suivants :
Résultat de la section de fonctionnement : 646 227,25 €
Résultat de la section d'investissement : - 476 573,01 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats du budget principal comme suit :

- Affecter les résultats de clôture au budget principal :
  - de 476 573,01 € au compte D001 « Résultat d'investissement reporté »,
  - de 646 227,25 € au compte 1068 « Excédent d'exploitation capitalisé ».

Vote :
Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'AFFECTER** les résultats du compte financier unique 2025 au budget principal 2026 comme mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par 23 voix Pour
0 voix Contre et 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 17/04/2026
Le Maire, Yves BERNICOT

MAIRIE DE REDENE (29) FINISTERE